

DOSSIER

ZOONOSES



© Gael Kerbaol / INRS

SOMMAIRE DU DOSSIER

- ▶ Ce qu'il faut retenir
- ▶ Comment les zoonoses se transmettent-elles ?
- ▶ Exemples d'exposition
- ▶ Effets sur la santé
- ▶ Prévention
- ▶ Réglementation
- ▶ Accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP)
- ▶ Fiches zoonoses
- ▶ Travaux en cours
- ▶ Publications, outils, liens...

Accueil > Risques > zoonoses

Ce qu'il faut retenir

Les zoonoses sont des maladies transmissibles de l'animal à l'homme. Les agents biologiques responsables de zoonoses peuvent être des bactéries, des champignons microscopiques, des parasites, des virus ou des prions.

Les activités professionnelles concernées sont très variées : élevages, commerces d'animaux (animaux d'élevage ou de compagnie), parcs zoologiques, abattoirs, travaux en forêt (bûcherons, gardes forestiers...), équarrissage, métiers de l'environnement (collecte et traitement des eaux usées et des déchets, entretien des berges, des rivières et des canaux,) douanes, taxidermie,

Prévenir les risques de survenue de zoonoses nécessite de rompre la chaîne de transmission.

Des fiches zoonoses¹ donnent des informations synthétiques sur les modes de transmission, les principaux symptômes chez l'animal et chez l'Homme et les mesures de prévention recommandées. Elles sont destinées aux salariés ainsi qu'aux acteurs de la prévention.

¹ www.inrs.fr/risques/zoonoses/prevention.html



© Gael Kerbaol

Pour en savoir plus

Ressources INRS

VIDÉO DURÉE : 1 MIN 50



Comment se transmettent les agents biologiques ?

Cette animation montre comment évaluer les risques et mettre en place des mesures de prévention contre les agents biologiques (virus, bactéries, champignons, etc.).²

² www.inrs.fr/media.html?refINRS=Anim-021

DÉPLIANT 06/2013 | ED 6151



Vous travaillez en abattoir de volailles. L'ornithose vous concerne

Dépliant visant à sensibiliser les salariés des abattoirs de volaille : qu'est-ce que l'ornithose ? quelles mesures de prévention ? que faire en cas de symptômes ?⁴

⁴ www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206151

DÉPLIANT 05/2006 | ED 988



Les risques biologiques au travail

Beaucoup d'entreprises sont concernées par les risques biologiques. Le concept de "chaîne de transmission" est un fil rouge qui aide à l'évaluation de ces risques. La prévention consiste à rompre au moins un des maillons de cette chaîne.

Présentation en images.⁶

⁶ www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20988

VIDÉO DURÉE : 1 MIN 50



Comment empêcher la transmission des agents biologiques ?

Cette animation montre comment rompre la transmission des microbes par des mesures de protection collective et individuelle.³

³ www.inrs.fr/media.html?refINRS=Anim-022

DÉPLIANT 12/2008 | ED 6044



La maladie de Lyme

Dépliant très illustré apportant des informations de base sur la maladie de Lyme :

- reconnaître la maladie,
- évaluer les situations à risque,
- comment se protéger,
- identifier la tique.

Co-produit par plusieurs organismes publics, dont l'INRS, ce dépliant est édité par la MSA, Mutualité sociale ...⁵

⁵ www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206044

Mis à jour le 19/05/2015

Comment les zoonoses se transmettent-elles ?

Les agents biologiques (bactéries, virus, parasites...) se transmettent depuis le réservoir d'agents biologiques jusqu'à l'hôte potentiel en suivant une chaîne de transmission.

Le réservoir est le lieu dans lequel prolifèrent ou s'accumulent les agents biologiques. Dans le cas des zoonoses, ce peut être l'animal lui-même, ses sécrétions (salive, urines, sécrétions génitale...), ses déjections ainsi que l'environnement souillé ou contaminé par les déjections (eau, locaux, outils...).

Les portes de sorties ou modes d'accès au réservoir

Pour qu'il y ait exposition, il faut que les agents biologiques puissent sortir du réservoir (par exemple dans le cas de la leptospirose, c'est l'urine de rat qui est contaminante) ou que le travailleur puisse avoir accès à ce réservoir (par exemple, en abattoir, lors de l'éviscération des animaux).

La transmission, les portes d'entrée

A partir du réservoir, la transmission en milieu professionnel peut se faire par voie respiratoire (inhalation), par contact avec la peau ou les muqueuses, par inoculation (blessure, morsure, piqûre d'insecte) ou plus rarement par voie digestive.



PRINCIPAUX MODES DE TRANSMISSION DES ZOONOSES EN MILIEU PROFESSIONNEL ET EXEMPLES DE SITUATIONS D'EXPOSITION

Inhalation	<ul style="list-style-type: none">■ Inhalation de gouttelettes émises lors de la toux par un animal tuberculeux.■ Inhalation de poussières contaminées par des déjections, des placentas ou des sécrétions génitales d'animaux atteints de la fièvre Q.■ Inhalation d'aérosols produits par l'utilisation de jets d'eau à haute pression sur un environnement souillé par des déjections.
Contact avec la peau ou les muqueuses	<ul style="list-style-type: none">■ Contact de la peau avec des eaux douces souillées par des urines de rongeurs dans le cas de la leptospirose.■ Contact entre muqueuses oculaires et mains contaminées (en se frottant les yeux), dans le cas de la grippe aviaire.
Inoculation	<ul style="list-style-type: none">■ Piqûre d'une tique au cours d'un travail en forêt, dans le cas de la maladie de Lyme.■ Blessure avec une esquille d'os ou une arête de poisson, dans le cas du rouget du porc.
Ingestion	Contact entre bouche et mains contaminées par des déjections animales contenant des salmonelles (en mangeant ou en fumant).

L'hôte

L'hôte potentiel se trouve au bout de la chaîne de transmission. En milieu professionnel, il s'agit du travailleur, qui pourra être contaminé et pourra développer une maladie, s'il n'est pas suffisamment protégé ou si son état immunitaire est déficient par exemple.

Pour en savoir plus

Ressources INRS

VIDÉO DURÉE : 1 MIN 50



Comment se transmettent les agents biologiques ?

Cette animation montre comment évaluer les risques et mettre en place des mesures de prévention contre les agents biologiques (virus, bactéries, champignons, etc.).⁷

⁷ www.inrs.fr/media.html?refINRS=Anim-021

VIDÉO DURÉE : 1 MIN 50



Comment empêcher la transmission des agents biologiques ?

Cette animation montre comment rompre la transmission des microbes par des mesures de protection collective et individuelle.⁸

⁸ www.inrs.fr/media.html?refINRS=Anim-022

Mis à jour le 19/05/2015

Exemples d'exposition

Certaines professions sont plus à risques que d'autres. Cependant tous les secteurs d'activités sont concernés à partir du moment où il y a possibilité d'exposition à des animaux ou un environnement souillé par des animaux.

Parmi les activités professionnelles, les métiers suivants sont les plus concernés :

- Métiers en rapport avec les animaux de rente, qu'ils soient vivants ou morts : élevages proprement dit, soins aux animaux, transports d'animaux, abattoirs, services d'équarrissage...
- Métiers en rapport des animaux de compagnie, qu'il s'agisse de chiens, de chats par exemple, de nouveaux animaux de compagnie (« NAC ») tels que reptiles, furets...
- Métiers au contact d'animaux sauvages en liberté ou en captivité (parcs zoologiques).
- Métiers exercés dans les milieux naturels (forêts, zones aquatiques...).
- Métiers de l'environnement (collecte et traitement des eaux usées et des déchets, entretien des berges, des rivières et des canaux...).



© Gael Kerbaol

Pour en savoir plus



Vous travaillez en abattoir de volailles. L'ornithose vous concerne

Dépliant visant à sensibiliser les salariés des abattoirs de volaille : qu'est-ce que l'ornithose ? quelles mesures de prévention ? que faire en cas de symptômes ? ⁹

⁹ www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206151



Charbon et milieu professionnel

Cet article est une synthèse sur la question du charbon en milieu professionnel. La survenue récente d'une épidémie de charbon chez des bovins a été l'occasion de rappeler et de mettre en pratique les mesures de prévention spécifique à cette maladie ancienne mais toujours d'actualité. ¹¹

¹¹ www.inrs.fr/media.html?refINRS=TP%206



Fièvre Q et milieu professionnel : où en est-on ?

La fièvre Q, bien que pouvant être grave pour certaines catégories de populations et concerner de nombreux salariés au contact des animaux (surtout bovins, caprins, ovins) et de leur environnement, reste une maladie méconnue peu souvent évoquée par les médecins. Les éleveurs, vétérinaires, ... ¹³

¹³ www.inrs.fr/media.html?refINRS=TP%2010

Mis à jour le 19/05/2015



Rage et milieu professionnel : où en est-on ?

Du fait de la survenue d'un cas de rage autochtone avérée sur son territoire, la France a perdu pour deux ans le statut de pays indemne de rage, statut acquis depuis 2001. Cet article fait un bref état des lieux sur la rage en France : épidémiologie, conduite à tenir, risque en milieu professionnel ... ¹⁰

¹⁰ www.inrs.fr/media.html?refINRS=TP%204



Leptospirose et milieu professionnel

La leptospirose est une maladie polymorphe due à une bactérie dont il existe de nombreux sérotypes. Habituellement associée aux eaux douces, la leptospirose concerne d'autres situations professionnelles, notamment celles au contact des animaux et de l'environnement souillé.

Cet article fait un bref ... ¹²

¹² www.inrs.fr/media.html?refINRS=TP%208



Ornithose-psittacose et milieu professionnel : où en est-on ?

Etat des lieux sur cette zoonose qui se transmet de l'oiseau à l'homme par inhalation d'aérosols contaminés par des fientes ; mesures de prévention ¹⁴

¹⁴ www.inrs.fr/media.html?refINRS=TP%2015

Effets sur la santé

Les zoonoses sont des infections dues à la pénétration et la multiplication d'un agent biologique dans le corps. Selon l'agent biologique en cause, ces infections se caractérisent par :

- leur localisation (lésion cutanée, pneumonie, hépatite...),
- leur gravité (simple fièvre, complications cardiaques ou pulmonaires...),
- leur délai d'apparition (quelques heures, jours ou mois).

Les effets sur la santé sont très variables : ils dépendent de l'agent biologique en cause et de certains facteurs individuels.

Certains salariés peuvent avoir acquis une immunité vis-à-vis d'un agent biologique pathogène après un contact avec celui-ci, qu'ils aient été malades ou non.

Cependant toutes les infections ne procurent pas une immunité durable, c'est le cas de la majorité des zoonoses.

Les défenses immunitaires peuvent également être stimulées par la vaccination mais le nombre d'agents infectieux pour lesquels il existe un vaccin est très limité.

A l'inverse, les défenses immunitaires peuvent être affaiblies (convalescence après une infection, traitement de longue durée par la cortisone, SIDA...), la susceptibilité aux infections est alors accrue.

Par ailleurs, certaines infections, comme la toxoplasmose par exemple, peuvent aussi perturber le bon déroulement d'une grossesse ou engendrer des malformations chez le fœtus.



© Gael Kerbaol

Zoonoses et grossesse

Certaines situations professionnelles pouvant exposer à des agents biologiques sont susceptibles de poser des problèmes spécifiques en cas de grossesse ou de projet de grossesse.

Certaines infections bactériennes (listériose, fièvre Q...), parasitaires (toxoplasmose...) ou virales (virus de la chorioméningite lymphocytaire...) peuvent conduire à un avortement, une naissance prématurée ou à des malformations chez l'enfant. Dans certains cas elles peuvent entraîner des manifestations particulièrement sévères chez la femme enceinte.

Certains vaccins sont contre-indiqués chez la femme enceinte, limitant les possibilités de pratiquer les vaccinations recommandées pour un poste de travail donné.

Certains antibiotiques sont également contre-indiqués chez la femme enceinte, ce qui réduit les possibilités de traitement des infections susceptibles d'être contractées en milieu professionnel.

Pour en savoir plus



Rage et milieu professionnel : où en est-on ?

Du fait de la survenue d'un cas de rage autochtone avérée sur son territoire, la France a perdu pour deux ans le statut de pays indemne de rage, statut acquis depuis 2001. Cet article fait un bref état des lieux sur la rage en France : épidémiologie, conduite à tenir, risque en milieu professionnel ... ¹⁵

¹⁵ www.inrs.fr/media.html?refNRS=TP%204



Leptospirose et milieu professionnel

La leptospirose est une maladie polymorphe due à une bactérie dont il existe de nombreux sérotypes. Habituellement associée aux eaux douces, la leptospirose concerne d'autres situations professionnelles, notamment celles au contact des animaux et de l'environnement souillé.

Cet article fait un bref ... ¹⁷

¹⁷ www.inrs.fr/media.html?refNRS=TP%208



Ornithose-psittacose et milieu professionnel : où en est-on ?

Etat des lieux sur cette zoonose qui se transmet de l'oiseau à l'homme par inhalation d'aérosols contaminés par des fientes ; mesures de prévention ¹⁹

¹⁹ www.inrs.fr/media.html?refNRS=TP%2015



Vous travaillez en abattoir de volailles. L'ornithose vous concerne

Dépliant visant à sensibiliser les salariés des abattoirs de volaille : qu'est-ce que l'ornithose ? quelles mesures de prévention ? que faire en cas de symptômes ? ²¹

²¹ www.inrs.fr/media.html?refNRS=ED%206151

Mis à jour le 19/05/2015



Charbon et milieu professionnel

Cet article est une synthèse sur la question du charbon en milieu professionnel. La survenue récente d'une épizootie de charbon chez des bovins a été l'occasion de rappeler et de mettre en pratique les mesures de prévention spécifique à cette maladie ancienne mais toujours d'actualité. ¹⁶

¹⁶ www.inrs.fr/media.html?refNRS=TP%206



Fièvre Q et milieu professionnel : où en est-on ?

La fièvre Q, bien que pouvant être grave pour certaines catégories de populations et concerner de nombreux salariés au contact des animaux (surtout bovins, caprins, ovins) et de leur environnement, reste une maladie méconnue peu souvent évoquée par les médecins.

Les éleveurs, vétérinaires, ... ¹⁸

¹⁸ www.inrs.fr/media.html?refNRS=TP%2010



La maladie de Lyme

Dépliant très illustré apportant des informations de base sur la maladie de Lyme :

- reconnaître la maladie,
- évaluer les situations à risque,
- comment se protéger,
- identifier la tique.

Co-produit par plusieurs organismes publics, dont l'INRS, ce dépliant est édité par la MSA, Mutualité sociale ... ²⁰

²⁰ www.inrs.fr/media.html?refNRS=ED%206044

Prévention

La prévention doit être intégrée le plus en amont possible, en passant par des mesures d'organisation du travail, de protection collective et individuelle, ainsi que d'information et de formation du personnel. Ces mesures de prévention doivent être adaptées à l'activité professionnelle considérée.

Evaluer les risques

Cette étape consiste à analyser les conditions d'exposition aux agents biologiques. La chaîne de transmission doit servir de fil conducteur, à savoir :

- Identifier le réservoir, c'est à dire le lieu dans lequel prolifèrent ou s'accumulent les agents biologiques. Ce peut être l'animal lui-même, ses sécrétions (salive, urines...), ainsi que l'environnement souillé ou contaminé par les déjections (eau, locaux, outils...).
- Identifier les tâches, procédés ou équipements susceptibles de générer une exposition du travailleur
- Considérer la nature ou la modalité de l'exposition : exposition par voie aérienne (inhalation de poussières ou de gouttelettes contaminées), par contact avec la peau ou les muqueuses, par inoculation accidentelle (microblessure, piqûre, coupure...), ou par voie digestive (en portant les mains ou un objet contaminé à la bouche).

Réduire les risques biologiques

Il s'agit de trouver des solutions de prévention. Elles nécessitent de rompre la chaîne de transmission en agissant à différents niveaux :

- le réservoir,
- les modes de transmission,
- le salarié potentiellement exposé (procédures de travail et hygiène individuelle).

Ces mesures doivent être adaptées en fonction du secteur professionnel et des agents biologiques en cause.

Réservoir

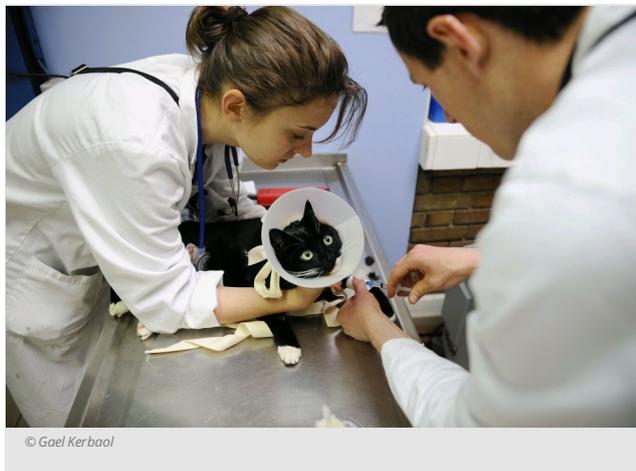


- Empêcher la constitution d'un réservoir :
 - S'assurer du contrôle sanitaire des animaux.
 - Mettre en quarantaine des animaux nouvellement arrivés.
 - Optimiser les conditions d'élevage.
- Détruire le réservoir :
 - Détruire un élevage de volailles atteintes par la grippe aviaire.
 - Organiser des vides sanitaires.
 - Désinsectiser, dératiser...

Modes de transmission

- Mettre en place des mesures d'isolement des animaux malades.
- Améliorer la ventilation générale des locaux de travail.
- Séparer les zones non contaminées (locaux administratifs, salle de restauration...) des zones contaminées.
- Limiter l'accès des personnels dans les lieux où séjournent des animaux malades.
- Mettre en place des procédures de gestion des déchets.
- Limiter les projections (limiter l'usage des jets d'eau à haute pression) et la mise en suspension des poussières (aspirer plutôt que balayer).
- Mécaniser certaines tâches...

Travailleur



© Gael Kerbaol

- Fournir les équipements de protection individuelle adaptés tels que gants, appareils de protection respiratoire.
- Former le personnel à leur utilisation.
- Mettre à disposition les moyens d'hygiène nécessaires (vestiaires séparés pour les vêtements de ville et les vêtements de travail, installations sanitaires, moyens de lavage des mains et du visage...).
- Faire connaître les procédures de travail et les mesures d'hygiène individuelle...



© Serge Morillon

Mesures d'hygiène individuelle

Le respect des mesures d'hygiène individuelle est indispensable. Toutes les facilités d'accès aux installations sanitaires, y compris sur les chantiers mobiles et dans les véhicules, doivent être mises en place.

Principales mesures :

- Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer, après tout contact potentiellement contaminant, ainsi qu'avant et après être allé aux toilettes.
- En cas de piqûre, morsure ou coupure, laver immédiatement la plaie avec de l'eau potable et du savon.
- Protéger toute plaie avec un pansement imperméable.
- Ne pas porter les mains ou un objet (stylo par exemple) à la bouche.
- Éviter de porter des bijoux.
- Dans certains secteurs prendre une douche après le travail.
- Se changer avant de quitter le travail.

En complément, une ou plusieurs vaccinations peuvent éventuellement être proposée(s), en sachant qu'il n'existe qu'un nombre limité de vaccins disponibles au regard de la diversité et du nombre d'agents biologiques existants. Il est important d'être conscient de l'intérêt mais aussi des limites de la vaccination en tant que moyen de prévention des risques professionnels.

Place et limites de la vaccination dans la prévention du risque biologique en milieu professionnel

La vaccination consiste à stimuler les défenses immunitaires d'un individu vis-à-vis d'un agent biologique. Elle ne peut en aucun cas se substituer à la mise en place des mesures de prévention des risques biologiques : elle vient seulement les compléter. La vaccination ne permet pas de baisser la garde vis-à-vis des risques biologiques. Etre vacciné contre un ou plusieurs agents biologiques ne dispense pas du respect des règles de sécurité mises en place.

Le code du travail n'impose aucune vaccination. Les seules vaccinations rendues obligatoires par le code de la santé publique ne concernent pas les zoonoses mais les maladies transmises en milieu de soins.

Après évaluation des risques poste par poste, le médecin du travail pourra conseiller à l'employeur la pratique d'une ou plusieurs vaccinations pour certains salariés, en fonction des recommandations du calendrier vaccinal (vaccin contre la rage (TP 4²²) chez les vétérinaires ou contre la leptospirose (TP 8²³) chez les égoutiers par exemple). Si l'employeur donne son accord, tous les frais inhérents aux vaccinations sont à sa charge (article R. 4426-6 du Code du travail).

²² www.inrs.fr/media.html?refINRS=TP%204

²³ www.inrs.fr/media.html?refINRS=TP%208

Aucune vaccination ne peut être pratiquée sans l'accord explicite du travailleur. Après information par le médecin du travail sur les risques encourus au poste de travail, sur les avantages et les limites de la vaccination et sur ses éventuels inconvénients, le salarié conserve le libre choix d'être vacciné ou pas, ainsi que le choix du médecin qui va procéder à la vaccination (médecin traitant, médecin du travail...).

Informer et former le personnel

La prévention passe également par une information des salariés sur les risques encourus à leur poste et par la formation quant à la façon de se protéger (hygiène, protection collective et individuelle).

Application de la démarche de prévention dans le cas de l'ornithose

L'ornithose est une infection pulmonaire transmise à l'homme par des oiseaux infectés, domestiques ou sauvages (perruches, perroquets, dindes, pigeons, canards...). Les bactéries responsables sont excrétées dans les fientes qui contaminent le plumage et l'environnement. Les fientes desséchées forment des poussières qui peuvent contaminer l'homme par inhalation.

Tout travail en présence d'oiseaux ou de leur environnement souillé (locaux d'élevage ou d'abattage, véhicules de transport, toitures souillées...) présente un risque d'exposition.

Les mesures de prévention doivent être adaptées à l'activité professionnelle considérée, comme illustré dans le tableau ci-dessous.



NIVEAU D'ACTION	ANIMALERIE D'OISEAUX D'ORNEMENTS	ABATTOIR DE VOLAILLES	NETTOYAGE DE COMBLES SOUILLÉS PAR DE GRANDES QUANTITÉS DE FIENTES
Réservoir	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle sanitaire à l'importation. Optimisation des conditions d'élevage (densité des animaux, conditions de température et d'humidité...). Protection contre les contacts avec les oiseaux sauvages. Surveillance et détection de la maladie. Traitement des oiseaux malades. 	<p>Pas d'action possible.</p> <p>L'infection est souvent inapparente chez les volailles. De plus, elle n'est pas dépistée car elle ne rend pas la viande impropre à la consommation.</p>	<p>Empêcher l'accès des oiseaux (grillage...).</p>
Mode de transmission	<ul style="list-style-type: none"> Isolement des animaux malades. Limiter l'accès à ces animaux aux seules personnes nécessaires et après les avoir informées des risques et précautions à prendre. 	<ul style="list-style-type: none"> Diminuer l'agitation des volailles (afin de limiter la mise en suspension de poussières contaminées). Capter à la source et ventiler pour les postes d'accrochage, de saignée, de plumage. Nettoyer les machines et les locaux en évitant l'utilisation de jets d'eau à haute pression. 	<ul style="list-style-type: none"> Réduire la mise en suspension des poussières. Humidifier les surfaces (si possible).
Salarié potentiellement exposé	<ul style="list-style-type: none"> Port d'appareil de protection respiratoire pour les soins aux animaux malades. 	<ul style="list-style-type: none"> Port d'un appareil de protection respiratoire, pour les tâches les plus exposantes. 	<ul style="list-style-type: none"> Port d'appareil de protection respiratoire.

Il n'existe pas de vaccin contre l'ornithose.

L'information et la formation sur les risques et les moyens de prévention doivent être délivrées à tous les travailleurs pouvant être exposés. Ils doivent également connaître les premiers symptômes de la maladie. Ainsi, en cas d'atteinte pulmonaire, ils pourront attirer l'attention de leur médecin sur l'éventualité d'une origine professionnelle de la maladie.

Rôle spécifique de certains acteurs

Les entreprises peuvent s'appuyer sur les services de santé au travail et sur les services de prévention des Carsat, Cramif et CGSS.

Pour certains secteurs d'activité (élevages, abattoirs, parcs zoologiques...), il peut être également utile d'associer un vétérinaire, (celui de l'établissement ou celui de la direction départementale des services vétérinaires), l e groupement de défense sanitaire...

Les **services de santé au travail** regroupent différents types de personnel : médecin du travail, infirmier de santé au travail et intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP) notamment. L'équipe pluridisciplinaire est en charge d'actions collectives sur le terrain (études de poste, visites de locaux...). Le suivi individuel des salariés est assuré par le médecin du travail ou, en ce qui concerne le suivi périodique, un infirmier de santé au travail et ce dans le cadre de protocoles écrits.

L'évaluation des risques sur les lieux de travail est une étape indispensable :

- étude de postes et visite des locaux pour affiner le repérage des « réservoirs » et des modes de transmission possibles,
- dialogue avec les opérateurs et l'encadrement pour évaluer la fréquence et la durée de l'exposition potentielle...

Les visites médicales et les entretiens infirmiers sont des moments privilégiés pour recueillir des informations sur les conditions d'exposition du salarié et son état de santé, et notamment pour prêter une attention particulière aux femmes enceintes exposées à un risque biologique, à un salarié immunodéprimé du fait d'une maladie ou d'un traitement, ou faire le point sur les vaccinations.

Publications

VIDÉO DURÉE : 1 MIN 50



Comment empêcher la transmission des agents biologiques ?

Cette animation montre comment rompre la transmission des microbes par des mesures de protection collective et individuelle. ²⁴

²⁴ www.inrs.fr/media.html?refNRS=Anim-022

DÉPLIANT 05/2006 | ED 988



Les risques biologiques au travail

Beaucoup d'entreprises sont concernées par les risques biologiques. Le concept de "chaîne de transmission" est un fil rouge qui aide à l'évaluation de ces risques. La prévention consiste à rompre au moins un des maillons de cette chaîne.

Présentation en images. ²⁵

²⁵ www.inrs.fr/media.html?refNRS=ED%20988



Les risques biologiques en milieu professionnel

Cette brochure vise à inciter les préventeurs de prendre en compte systématiquement les risques biologiques dans leur démarche générale de prévention des risques, quel que soit le secteur d'activité. ²⁶

²⁶ www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206034



Risques biologiques

Virus, bactéries, champignons peuplent de multiples secteurs, pouvant contaminer les salariés. La prévention des risques consiste à rompre la chaîne de transmission le plus en amont possible. ²⁸

²⁸ www.inrs.fr/risques/biologiques.html



Document unique et risques biologiques

Cette fiche a pour objet d'aider à intégrer l'évaluation des risques biologiques dans le document unique. ²⁷

²⁷ www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%204410

Liens



Rage et milieu professionnel : où en est-on ?

Du fait de la survenue d'un cas de rage autochtone avérée sur son territoire, la France a perdu pour deux ans le statut de pays indemne de rage, statut acquis depuis 2001. Cet article fait un bref état des lieux sur la rage en France : épidémiologie, conduite à tenir, risque en milieu professionnel ... ²⁹

²⁹ www.inrs.fr/media.html?refINRS=TP%204



Leptospirose et milieu professionnel

La leptospirose est une maladie polymorphe due à une bactérie dont il existe de nombreux sérotypes. Habituellement associée aux eaux douces, la leptospirose concerne d'autres situations professionnelles, notamment celles au contact des animaux et de l'environnement souillé. Cet article fait un bref ... ³⁰

³⁰ www.inrs.fr/media.html?refINRS=TP%208



Charbon et milieu professionnel

Cet article est une synthèse sur la question du charbon en milieu professionnel. La survenue récente d'une épizootie de charbon chez des bovins a été l'occasion de rappeler et de mettre en pratique les mesures de prévention spécifique à cette maladie ancienne mais toujours d'actualité. ³¹

³¹ www.inrs.fr/media.html?refINRS=TP%206



Ornithose-psittacose et milieu professionnel : où en est-on ?

Etat des lieux sur cette zoonose qui se transmet de l'oiseau à l'homme par inhalation d'aérosols contaminés par des fientes ; mesures de prévention ³³

³³ www.inrs.fr/media.html?refINRS=TP%2015



Fièvre Q et milieu professionnel : où en est-on ?

La fièvre Q, bien que pouvant être grave pour certaines catégories de populations et concerner de nombreux salariés au contact des animaux (surtout bovins, caprins, ovins) et de leur environnement, reste une maladie méconnue peu souvent évoquée par les médecins. Les éleveurs, vétérinaires, ... ³²

³² www.inrs.fr/media.html?refINRS=TP%2010

Mis à jour le 19/05/2015

Réglementation

Les règles de prévention des risques biologiques relèvent des articles R. 4421-1 à R. 4427-5 du Code du travail. Elles s'appliquent aux établissements dans lesquels la nature de l'activité peut conduire à exposer les travailleurs à des agents biologiques, y compris ceux qui sont responsables de zoonoses.

Pour en savoir plus sur ces dispositions, voir « **Réglementation**³⁴ » dans le dossier risques biologiques.

³⁴ www.inrs.fr/risques/biologiques/reglementation.html

Certaines de ces dispositions visent spécifiquement les travaux en contact avec des animaux.

- Le code du travail prévoit la mise en place de mesures de protection vis-à-vis des zoonoses (art. R. 4424-7 et R. 4424-8).
- Un arrêté définit ces mesures de prévention (conception des installations, choix des matériels, moyens d'hygiène et pratiques de travail). Elles s'appliquent aux établissements employant des travailleurs susceptibles d'être en contact avec des animaux domestiques ou des animaux sauvages (apprivoisés, tenus en captivité ou libres) vivants ou morts, ou des déchets contaminés (arrêté du 4 novembre 2002).
- En outre, certaines zoonoses relèvent de dispositions réglementaires propres à la santé publique (maladies à déclaration obligatoire), ou à la santé animale (dangers sanitaires de première ou deuxième catégorie).
- **Maladies à déclaration obligatoire**³⁵ : le signalement de ces maladies par le médecin permet aux autorités de mettre en place des mesures de santé publique ou d'adapter les mesures déjà existantes, comme par exemple pour la brucellose.
- **Dangers sanitaires de première catégorie**³⁶ : les dangers de première catégorie correspondent aux cas les plus graves, qui justifient une action publique réglementée pour l'intérêt général (déclaration obligatoire par exemple).
- **Dangers sanitaires de deuxième catégorie**³⁷ : les dangers de deuxième catégorie correspondent aux situations où une mobilisation collective comme les programmes d'action professionnels est pertinente (déclaration obligatoire par exemple).

Les dangers de première et deuxième catégorie remplacent depuis 2012 les MADO (Maladie Animale à Déclaration Obligatoire) et les MRC (Maladies réputées Contagieuses). Ils prennent en compte outre les maladies animales certains dangers environnementaux.

Pour en savoir plus

³⁵ www.invs.sante.fr/Espace-professionnels/Maladies-a-declaration-obligatoire/31-maladies-a-declaration-obligatoire

³⁶ www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027831750&dateTexte=&categorieLien=id

³⁷ www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027831750&dateTexte=&categorieLien=id

DOSSIER 05/2015



Risques biologiques

Virus, bactéries, champignons peuplent de multiples secteurs, pouvant contaminer les salariés. La prévention des risques consiste à rompre la chaîne de transmission le plus en amont possible.³⁸

³⁸ www.inrs.fr/risques/biologiques.html

Mis à jour le 19/05/2015

BROCHURE 06/2010 | TJ 24



Les risques biologiques sur les lieux de travail

Selon une enquête datant de 2003, environ 2,6 millions de salariés en France s'estiment concernés par les risques biologiques, et ce dans de nombreux secteurs d'activité : agriculture, industrie agroalimentaire, services à la personne, santé, action sociale, recherche et développement.

Les risques ...³⁹

³⁹ www.inrs.fr/media.html?refNRS=TJ%2024

Accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP)

Les salariés exposés doivent faire l'objet d'un suivi médical dont l'objectif est de détecter les signes précoces de maladies dues aux vibrations. Le suivi comprend notamment une visite médicale avant l'embauche ou nouvelle affectation à un poste de travail et des visites périodiques. Dans certains cas, une surveillance médicale renforcée doit être mise en œuvre.

Accidents du travail

Selon le code de la sécurité sociale, « est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail ». C'est un événement soudain, inhabituel, survenu à un endroit précis et à un moment connu. Le risque biologique peut être concerné puisque certains accidents peuvent constituer la porte d'entrée d'agents à l'origine de zoonoses ou de surinfection de plaies. Toutes les portes d'entrée peuvent être concernées (morsure, piqûre, coupure, inhalation ou ingestion accidentelle...).

Maladies professionnelles

En dehors des cas relevant des accidents du travail, une zoonose est dite « professionnelle » si elle est la conséquence de l'exposition d'un travailleur à un agent zootonique dans le cadre de son activité professionnelle habituelle et qu'elle figure dans un des tableaux de maladie professionnelle du régime général ou du régime agricole.

Dans le régime général de la Sécurité sociale, comme dans le régime agricole, il existe 14 tableaux de maladies professionnelles concernant des zoonoses. Tous ces tableaux comportent une liste limitative des situations professionnelles pouvant donner lieu à réparation.

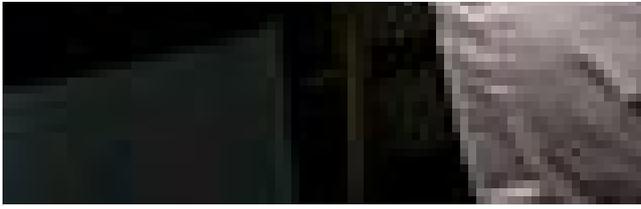
N° DU TABLEAU DU RÉGIME GÉNÉRAL	N° DU TABLEAU DU RÉGIME AGRICOLE	MALADIES
Infections		
7	1	Tétanos professionnel
18	4	Charbon
19	5 et 5 bis	Spirochètoses (leptospirose, maladie de Lyme)
24	6	Brucelloses
40	16	Tuberculoses et autres infections à mycobactéries
45	33	Hépatites A, B, C, D et E
53	49	Rickettsioses et fièvre Q
56	30	Rage
68	7	Tularémie
86	50	Pasteurelloses
87	52	Ornithose-psittacose
88	51	Rouget du porc
92	55	Infections à Streptococcus suis
96	56	Infections à Hantavirus

Pour en savoir plus

DOSSIER 11/2014







Accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP)

En France, pour les travailleurs du régime général, les dommages corporels ou les pertes de salaires dus aux accidents du travail, aux accidents de trajet ou aux maladies professionnelles sont indemnisés par un système d'assurance des risques professionnels. ⁴⁰

⁴⁰ www.inrs.fr/demarche/atmp.html

Mis à jour le 19/05/2015

Fiches zoonoses

Des fiches zoonoses donnent des informations synthétiques sur les modes de transmission, les principaux symptômes chez l'animal et chez l'Homme et les mesures de prévention recommandées. Elles sont destinées aux salariés ainsi qu'aux acteurs de la prévention.

- Affections cutanées à *Mycobacterium marinum* ⁴¹
- Brucelloses ⁴²
- Campylobacteriose ⁴³
- Charbon ⁴⁴
- Chorioméningite lymphocytaire ⁴⁵
- Cryptosporidiose ⁴⁶
- Echinococcose alvéolaire ⁴⁷
- Encéphalite à tiques ⁴⁸
- Encéphalopathie spongiforme bovine ⁴⁹
- Ecthyma contagieux ou ORF ⁵⁰
- Fièvre boutonneuse ⁵¹
- Fièvre du Nil occidental ⁵²
- Fièvre Q ⁵³
- Gales animales ⁵⁴
- Grippe aviaire ou influenza aviaire ⁵⁵
- Hantaviroses ⁵⁶
- Herpès B du singe ⁵⁷
- Hydatidose ⁵⁸
- Infections à virus Cowpox ⁵⁹
- Infections à *Streptococcus suis* ⁶⁰
- Leishmaniose viscérale méditerranéenne ⁶¹
- Leptospiroses ⁶²
- Listérioses ⁶³
- Maladie des griffes du chat ⁶⁴
- Maladie de Lyme ⁶⁵
- Ornithose - Psittacose ⁶⁶
- Pasteurellose ⁶⁷
- Rage ⁶⁸
- Rouget du porc ⁶⁹
- Salmonelloses ⁷⁰
- Sodoku ⁷¹
- Streptobacillose ⁷²
- Teigne ⁷³
- Toxocarose ⁷⁴
- Toxoplasmose ⁷⁵
- Tuberculose ⁷⁶
- Tularémie ⁷⁷

⁴¹ agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/Fiche_Affections_Mycobacterium_13_10_10.pdf

⁴² agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/brucellose_190905net.pdf

⁴³ agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/Fiche_Campylobacteriose_version_validee_pour_site.pdf

⁴⁴ agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/charbon_190905net.pdf

⁴⁵ agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/Fiche_choriom%C3%A9ningite_19_11_09.pdf

⁴⁶ agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/Fiche_Cryptosporidiose.pdf

⁴⁷ agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/echinococcose6_9_06net.pdf

⁴⁸ agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/encephalite_tiques_27-4-06.pdf

⁴⁹ agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/encephalopathi_50208.pdf

⁵⁰ agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/Fiche_Ecthyma_contagieux_ORF_13_12_10.pdf

⁵¹ agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/Fiche_Fievre_boutonneuse.pdf

⁵² agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/fievre_nil_190505net.pdf

⁵³ agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/fievre_q190905net.pdf

⁵⁴ agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/gales_020408.pdf

⁵⁵ agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/fiche_grippe_aviaire_18_07_06.pdf

⁵⁶ agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/hantaviroses090107.pdf

⁵⁷ agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/herpes_b18-01-08.pdf

⁵⁸ agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/hydatidose_6_9_06net.pdf

⁵⁹ agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/Fiche_Cowpox26_10.pdf

⁶⁰ agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/fiche_streptococcus_150409.pdf

⁶¹ agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/fiche_leishmaniose_201009.pdf

- [62 agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents//leptospiroses_200905net.pdf](http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents//leptospiroses_200905net.pdf)
- [63 agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/listeriose_020408.pdf](http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/listeriose_020408.pdf)
- [64 agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents//griffes_chat090107.pdf](http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents//griffes_chat090107.pdf)
- [65 agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents//lyme_1-2-06.pdf](http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents//lyme_1-2-06.pdf)
- [66 agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents//ornipsitt_5_9_06net.pdf](http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents//ornipsitt_5_9_06net.pdf)
- [67 agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents//pasteurlose090107.pdf](http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents//pasteurlose090107.pdf)
- [68 agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents//rage_190905net.pdf](http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents//rage_190905net.pdf)
- [69 agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents//rouget_190905net.pdf](http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents//rouget_190905net.pdf)
- [70 agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents//salmonelloses_190905net.pdf](http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents//salmonelloses_190905net.pdf)
- [71 agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/Fiche_Sudoku1_07_10.pdf](http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/Fiche_Sudoku1_07_10.pdf)
- [72 agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/Fiche_Streptobacilllose1_07_10.pdf](http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/Fiche_Streptobacilllose1_07_10.pdf)
- [73 agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents//teigne_15207net.pdf](http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents//teigne_15207net.pdf)
- [74 agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/toxocarose26_10.pdf](http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/toxocarose26_10.pdf)
- [75 agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents//toxoplasmose_5_9_06net.pdf](http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents//toxoplasmose_5_9_06net.pdf)
- [76 agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents//tuberculose_190905net.pdf](http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents//tuberculose_190905net.pdf)
- [77 agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents//tularemie_190905net.pdf](http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents//tularemie_190905net.pdf)

Mis à jour le 19/05/2015

Travaux en cours

Sont poursuivis les projets pérennes tels que le développement des bases EFICATT, qui traite de l'exposition fortuite aux agents infectieux en milieu de travail et de la conduite à tenir en cas d'exposition ou BAOBAB, qui donne des informations épidémiologiques et réglementaires sur les agents biologiques classés. De nouvelles fiches sont créées ou mises à jour régulièrement. La réalisation de produits d'information (Fiches Agents Biologiques, Guides d'évaluation et de prévention des risques pour certaines activités spécifiques) ou la publication d'articles dans les revues de l'INRS (RST, HST) sont également prévus.

Mis à jour le 19/05/2015

Dépliants

DÉPLIANT 05/2006 | ED 988



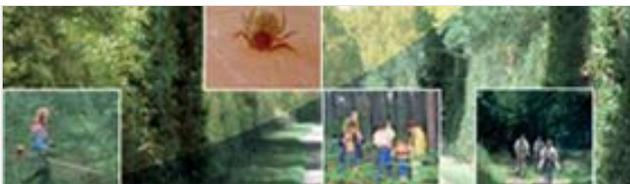
Les risques biologiques au travail

Beaucoup d'entreprises sont concernées par les risques biologiques. Le concept de "chaîne de transmission" est un fil rouge qui aide à l'évaluation de ces risques. La prévention consiste à rompre au moins un des maillons de cette chaîne.

Présentation en images. ⁷⁸

⁷⁸ www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20988

DÉPLIANT 12/2008 | ED 6044



La maladie de Lyme

Dépliant très illustré apportant des informations de base sur la maladie de Lyme :

- reconnaître la maladie,
- évaluer les situations à risque,
- comment se protéger,
- identifier la tique.

Co-produit par plusieurs organismes publics, dont l'INRS, ce dépliant est édité par la MSA, Mutualité sociale ... ⁸⁰

⁸⁰ www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206044

DÉPLIANT 12/2013 | ED 6170



Lavez-vous les mains pour vous protéger et protéger les autres

Les mains peuvent être contaminées par des produits chimiques ou des agents biologiques. Ce dépliant présente en images comment se laver les mains pour se décontaminer et ne pas contaminer les autres ⁸²

⁸² www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206170

DÉPLIANT 12/2013 | ED 6169



Risques chimiques ou biologiques. Retirer ses gants en toute sécurité. Gants réutilisables

Ce dépliant présente, en images, la marche à suivre pour retirer ses gants de protection réutilisables, en évitant toute contamination ⁸⁴

⁸⁴ www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206169

DÉPLIANT 06/2013 | ED 6151



Vous travaillez en abattoir de volailles. L'ornithose vous concerne

Dépliant visant à sensibiliser les salariés des abattoirs de volaille : qu'est-ce que l'ornithose ? quelles mesures de prévention ? que faire en cas de symptômes ? ⁷⁹

⁷⁹ www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206151

DÉPLIANT 04/2007 | ED 6010



Ornithose Psittacose (Chlamydochloa psittaci)

L'ornithose ou psittacose est une infection due à une bactérie, transmise par les oiseaux infectés ou leur environnement contaminé.

Elle passe souvent inaperçue mais peut provoquer une maladie grave chez les humains.

Ce dépliant, élaboré par la MSA (Mutualité sociale agricole) et des partenaires ... ⁸¹

⁸¹ www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206010

DÉPLIANT 12/2013 | ED 6168



Risques chimiques ou biologiques. Retirer ses gants en toute sécurité. Gants à usage unique

Ce dépliant présente, en images, la marche à suivre pour retirer ses gants de protection à usage unique, en évitant toute contamination ⁸³

⁸³ www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206168

BROCHURE 06/2014 | ED 6034

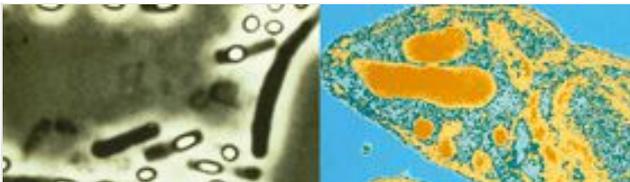


Les risques biologiques en milieu professionnel

Cette brochure vise à inciter les préventeurs de prendre en compte systématiquement les risques biologiques dans leur démarche générale de prévention des risques, quel que soit le secteur d'activité. ⁸⁵

⁸⁵ www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206034

BROCHURE 01/2004 | ED 117



Les agents biologiques

Ce document décrit les différents agents biologiques (virus, bactéries, champignons, protozoaires, helminthes), leur mode de vie, leur intérêt industriel et leur pouvoir pathogène possible. ⁸⁷

⁸⁷ www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20117

BROCHURE 12/2012 | ED 4410



Document unique et risques biologiques

Cette fiche a pour objet d'aider à intégrer l'évaluation des risques biologiques dans le document unique. ⁸⁶

⁸⁶ www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%204410

BROCHURE 06/2010 | TJ 24



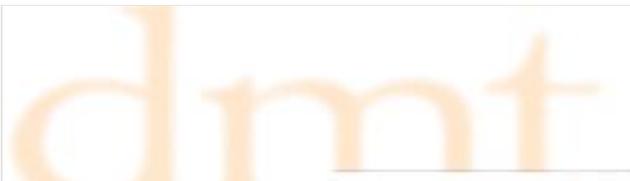
Les risques biologiques sur les lieux de travail

Selon une enquête datant de 2003, environ 2,6 millions de salariés en France s'estiment concernés par les risques biologiques, et ce dans de nombreux secteurs d'activité : agriculture, industrie agroalimentaire, services à la personne, santé, action sociale, recherche et développement. Les risques ... ⁸⁸

⁸⁸ www.inrs.fr/media.html?refINRS=TJ%2024

Articles de revue

ARTICLE DE REVUE 06/2008 | TP 4



Rage et milieu professionnel : où en est-on ?

Du fait de la survenue d'un cas de rage autochtone avérée sur son territoire, la France a perdu pour deux ans le statut de pays indemne de rage, statut acquis depuis 2001. Cet article fait un bref état des lieux sur la rage en France : épidémiologie, conduite à tenir, risque en milieu professionnel ... ⁸⁹

⁸⁹ www.inrs.fr/media.html?refINRS=TP%204

ARTICLE DE REVUE 12/2008 | TP 6



Charbon et milieu professionnel

Cet article est une synthèse sur la question du charbon en milieu professionnel. La survenue récente d'une épidémie de charbon chez des bovins a été l'occasion de rappeler et de mettre en pratique les mesures de prévention spécifique à cette maladie ancienne mais toujours d'actualité. ⁹⁰

⁹⁰ www.inrs.fr/media.html?refINRS=TP%206

ARTICLE DE REVUE 12/2009 | TP 8



Leptospirose et milieu professionnel

La leptospirose est une maladie polymorphe due à une bactérie dont il existe de nombreux sérotypes. Habituellement associée aux eaux douces, la leptospirose concerne d'autres situations professionnelles, notamment celles au contact des animaux et de l'environnement souillé. Cet article fait un bref ... ⁹¹

⁹¹ www.inrs.fr/media.html?refINRS=TP%208

ARTICLE DE REVUE 09/2010 | TP 10



Fièvre Q et milieu professionnel : où en est-on ?

La fièvre Q, bien que pouvant être grave pour certaines catégories de populations et concerner de nombreux salariés au contact des animaux (surtout bovins, caprins, ovins) et de leur environnement, reste une maladie méconnue peu souvent évoquée par les médecins. Les éleveurs, vétérinaires, ... ⁹²

⁹² www.inrs.fr/media.html?refINRS=TP%2010

RÉFÉRENCES EN SANTÉ AU TRAVAIL

Ornithose-psittacose et milieu professionnel : où en est-on ?

Etat des lieux sur cette zoonose qui se transmet de l'oiseau à l'homme par inhalation d'aérosols contaminés par des fientes ; mesures de prévention ⁹³

⁹³ www.inrs.fr/media.html?refINRS=TP%2015

Vidéos

VIDÉO DURÉE : 12 MIN



Une enquête de l'agent Bio 07

Ce multimédia incluant un film d'animation informe sur les risques biologiques, et propose des outils d'évaluation des risques biologiques en entreprise. ... ⁹⁴

⁹⁴ www.inrs.fr/media.html?refINRS=DM%200333

VIDÉO DURÉE : 1 MIN 50



Comment empêcher la transmission des agents biologiques ?

Cette animation montre comment rompre la transmission des microbes par des mesures de protection collective et individuelle. ⁹⁶

⁹⁶ www.inrs.fr/media.html?refINRS=Anim-022

VIDÉO DURÉE : 1 MIN 50



Comment se transmettent les agents biologiques ?

Cette animation montre comment évaluer les risques et mettre en place des mesures de prévention contre les agents biologiques (virus, bactéries, champignons, etc.). ⁹⁵

⁹⁵ www.inrs.fr/media.html?refINRS=Anim-021

VIDÉO DURÉE : 1 MIN 10



Se laver les mains pour limiter les risques d'infection

Cette animation propose des conseils pratiques pour améliorer le lavage des mains et limiter le risque d'infection. ⁹⁷

⁹⁷ www.inrs.fr/media.html?refINRS=Anim-023

Affiches/autocollants

AFFICHE RÉFÉRENCE : A 576



Se laver les mains, des microbes en moins

Affiche illustrant le thème 'Prévention des risques biologiques'. Disponible sous les références AD 576 (60 x 80 cm) - AR 576 (9 x 13,5 cm) ⁹⁸

⁹⁸ www.inrs.fr/media.html?refINRS=A%20576

AUTOCOLLANT RÉFÉRENCE : AK 743



Lavez-vous les mains pour vous protéger et protéger les autres

Autocollant illustrant les thèmes 'Prévention des risques biologiques' et 'Protection individuelle'. Disponible sous la référence AK 743 (18 x 18 cm) ⁹⁹

⁹⁹ www.inrs.fr/media.html?refINRS=A%20743

AFFICHE RÉFÉRENCE : A 457



Tétanos, êtes-vous vacciné ?

Affiche illustrant le thème 'Prévention des risques biologiques'. Disponible sous les références AD 457 (60 x 80 cm) - AR 457 (9 x 13,5 cm) ¹⁰⁰

¹⁰⁰ www.inrs.fr/media.html?refINRS=A%20457

AFFICHE RÉFÉRENCE : A 475



Il n'y a pas de petit bobo. Etes-vous vacciné contre le tétanos ?

Affiche illustrant le thème 'Prévention des risques biologiques'. Disponible sous les références AD 475 (60 x 80 cm) - AR 475 (9 x 13,5 cm) ¹⁰¹

¹⁰¹ www.inrs.fr/media.html?refINRS=A%20475

Sites de référence

- ▶ L'Institut de veille sanitaire. Site de l'InVS
- ▶ Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. Site de l'ANSES
- ▶ Site du ministère de l'Agriculture
- ▶ Ministère du travail. Site Travailler.mieux.gouv.fr

Dossiers liés

DOSSIER 05/2015



Risques biologiques

Virus, bactéries, champignons peuplent de multiples secteurs, pouvant contaminer les salariés. La prévention des risques consiste à rompre la chaîne de transmission le plus en amont possible. ¹⁰²

¹⁰² www.inrs.fr/risques/biologiques.html

Bases de données

- ▶ Guide Eficatt
- ▶ Baobab - BAs e d'OB servation des Agents Biologiques

Mis à jour le 19/05/2015